



RELEVÉ MENSUEL BEWARN - BÉNIN

Juillet 2018

INTRODUCTION

Au Bénin, le domaine politique a été essentiellement marqué au cours du mois de juillet 2018 par le rejet de la proposition portant amendement de la Constitution de 1990 par l'Assemblée Nationale. Ce vote de blocage au parlement ouvre de fait la voie au référendum pour une éventuelle révision de la Constitution. Compte tenu de l'évolution de la situation politique, la société civile, dans son rôle de veille, a alerté pour prévenir les potentiels risques que les parlementaires en voulant réviser la loi référendaire. Au plan social, il a été noté de violents affrontements entre populations et éleveurs peulhs survenus dans le Nord du pays.

En sommes, dix-sept (17) incidents dont trois (10) manifestations pacifiques, une (01) arrestation, deux (02) crimes/délits, une (01) menace de catastrophe naturelle et trois (03) manifestations violentes ont été enregistrés durant le mois de juillet 2018. Ces différents incidents sont relatifs aux domaines de la "Démocratie et Gouvernance", la "Sécurité" et du "Social".

Juillet 2018 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

Sur le plan "Démocratie et Gouvernance"

Il a été enregistré dans ce domaine, huit (08) incidents majeurs relatifs à :

- **Non-adoption de la proposition de loi portant amendement de la Constitution du 11 décembre 1990** : introduite le 28 juin 2018 au Parlement par huit députés de la majorité parlementaire, la proposition portant amendement de la Constitution, dont la prise en considération a été votée, a été rejetée par l'Assemblée nationale le 5 juillet 2018 pour défaut d'obtention de la majorité des 4/5 requise pour la révision de la Constitution. Malgré les négociations entre les partis, les 66 voix nécessaires pour l'adoption de la proposition n'ont pas été réunies. A partir de cet instant, selon l'article 155 de la Constitution de 1990, s'ouvre la voie du référendum pour réviser la Constitution. Mais, le 31 juillet 2018, veille de la commémoration du 58^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Bénin, dans son message à la Nation, le Président Patrice TALON a annoncé qu'il n'organiserait pas le référendum pour trois (03) raisons. « D'abord parce que dans son état actuel, la loi organique sur le référendum ne me permet pas d'y recourir sans méconnaître ses dispositions essentielles... Ensuite, parce que le coût de l'organisation d'un référendum mettrait à contribution, la trésorerie de l'Etat pour un montant incompatible avec ma volonté de consacrer nos ressources actuelles aux besoins vitaux de la population. Un référendum coûte cher. Et nous sommes à quelques mois des élections législatives. La réforme initiée par l'Assemblée Nationale est importante certes, mais ne constitue pas, à mes yeux, pour l'heure, un enjeu prioritaire » (*Extraits du discours sur l'état de la nation.*)
- **Levée d'immunité de députés** : le mardi 24 juillet 2018, le Parlement a procédé, par vote, à la levée de l'immunité parlementaire de trois (03) députés : Idrissou Bako, Valentin Djènonfin et Mohamed Atao Taofick Hinnouho afin de les mettre à la disposition de la justice pour des

dossiers dans lesquels ils sont cités (malversations dans la gestion de la filière coton pour les deux premiers et vente de faux médicaments pour le dernier). Les résultats des votes de la levée d'immunité ont donné, respectivement pour chacun d'eux : 59 voix pour, 18 contre et 1 abstention ; 58 pour, 18 contre et 00 abstention ; 60 pour, 18 contre et 1 abstention. Les trois demandes de levées d'immunité parlementaire ont été formulées par le parquet général près la Cour d'appel de Cotonou par le biais du Ministre de la Justice qui a saisi le Parlement le 15 février 2018. Tous ces trois (03) députés étaient de la minorité parlementaire mais Mohamed Atao Taofick Hinnouho et son parti politique Réso Atao ont rejoint la mouvance présidentielle et l'ont annoncé lors de leur dernier congrès organisé à Porto-Novo le samedi 28 juillet 2018. Le 30 juillet 2018, le Procureur général par le biais du Gouvernement a officiellement transmis la demande de levée de l'immunité de deux (02) autres députés de la minorité parlementaires, Simplicie Dossou Codjo et Garba Yaya. Les mis en cause sont recherchés par la justice pour des affaires de détournement de fonds et d'organisation de concours frauduleux.

- **Révocation de Chefs d'Arrondissements** : le Conseil Départemental de Coordination et de Concertation (CDCC) du Couffo a, au cours d'une session extraordinaire tenue le 5 juillet 2018, prononcé la révocation de Natabou Hyppolite, Chef de l'arrondissement d'Azovè, précédemment suspendu par arrêté communal le 11 mai 2018 pour des faits de malversations financières. Dans la commune d'Abomey-Calavi, c'est le Chef de l'arrondissement de Godomey, Germain Cadja Dodo qui a été révoqué le 09 juillet 2018 pour des raisons de malversations financières. Il a été arrêté et détenu à la Prison civile d'Abomey-Calavi, le 11 juillet 2018, avec neuf (09) de ses collaborateurs.
- **Suspension du quotidien la Nouvelle Tribune** : après la suspension de sa version papier, c'est la version en ligne du quotidien la Nouvelle Tribune qui a été suspendue le 26 juillet 2018 à l'issue d'un vote des conseillers de la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC). Cette décision a été prise après une séance de concertation avec le Directeur de publication dudit quotidien, Vincent Foly, le 25 juillet 2018. Pour rappel, le quotidien avait été suspendu le 2 mai 2018 par la décision conservatoire n°18-024 de la HAAC, ce qui a été confirmé à nouveau dans la décision du 26 juillet 2018.
- **Affaire METOGNON** : Impliqués dans une affaire de placement d'argent de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à la Banque Internationale du Bénin (BIBE), l'ex Président du Conseil d'Administration de la CNSS, Laurent Mètognon et ses co-accusés, détenus depuis le jeudi 23 novembre 2017, ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement ferme à l'exception de l'ex directeur adjoint qui a été condamné à deux ans. De même, ils sont condamnés à payer une amende collégiale de 71 millions et de 1 million chacun à titre de dédommagement sur les rétro-commissions reçues et de 10 millions à l'Etat.

Sur le plan "social"

Sont enregistrés au plan social, trois (03) incidents dont deux sont relatifs à des affrontements entre éleveurs et populations et un affrontement entre conducteurs de taxi moto et police républicaine.

- **Boycott de l'évaluation pédagogique des enseignants de la maternelle et du primaire** : le 28 juillet 2018, la reprise de l'évaluation pédagogique des enseignants de la maternelle et du primaire a été boycottée par les enseignants sur toute l'étendue du territoire national. Face au mouvement d'humeur des enseignants, la délégation ministérielle envoyée à Porto-Novo pour le lancement officiel n'a pu lancer les compositions.
- **Interdiction de manifestation** : le 5 juillet 2018, le sit-in prévu par certaines organisations syndicales et associations sur l'esplanade de l'Assemblée Nationale dans le but de protester

contre l'amendement de la Constitution a été empêché par les forces de l'ordre pour des raisons de sécurité des députés. Pour ce, plusieurs véhicules d'intervention des forces de l'ordre ont été déployés sur les lieux et les voies d'accès au Palais des Gouverneurs ont été barricadées.

- **Affrontement entre Conducteurs de taxi- moto et police républicaine** : le 9 juillet 2018 est survenu un affrontement entre les conducteurs de taxi moto de Cotonou et la Police républicaine à Cocodji, Commune d'Abomey-Calavi. Pour cause, il a été interdit aux conducteurs de taxi-moto de Cotonou de franchir la limite de Cocodji dans l'exercice de leur métier. Voulant enfreindre à cette nouvelle réglementation, les conducteurs ont été empêchés par la Police républicaine. La situation a dégénéré et a eu pour conséquence des dégâts matériels et plusieurs arrestations.

Sur le plan "Sécurité"

Dans ce domaine, six (06) incidents majeurs ont été enregistrés :

- **Affrontements entre populations et éleveurs peulhs** : deux affrontements sont survenus entre populations et éleveurs peulhs respectivement le 8 juillet 2018 dans la commune de Cibly causant cinq (05) morts et plusieurs blessés et le 19 juillet 2018 dans la commune de Djougou avec pour conséquence quatre morts (04) et plusieurs blessés. Aussi, ces affrontements ont-ils eu pour conséquences de nombreux dégâts matériels dont des cases de Peulhs calcinées et des vivres pillés. Les deux affrontements tirent leurs sources des conflits liés à la transhumance. Il faut signaler que certains Peulhs vivant à Cibly ont dû fuir la localité et se réfugier dans la commune de Matéri où ils ont été accueillis et installés par le Maire avec le soutien de la Préfecture.
- **Menace de catastrophe naturelle** : des risques d'inondation susceptibles de survenir à Cotonou et dans d'autres localités ont été annoncés par l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) le 1er juillet 2018. Et, pour assurer la sécurité des enfants allant à l'examen du Certificat d'Etude Primaire (CEP), le centre de composition Ayelawadjè1 (Cotonou) a été déplacé pour le complexe scolaire "Le BERGER".
- **Crime et délit** : la Police républicaine, dans son point de presse hebdomadaire, a annoncé le 19 juillet 2018, l'arrestation en flagrant délit d'une trafiquante de nouveau-né d'origine nigériane du nom de Anyanwu Blessing avec qui, il a été saisi la somme de 290.000 Naira (environ 500.000 FCFA). Le 26 juillet 2018, la Police a annoncé un malfrat détenant une somme de 80 millions de faux billets. Les actions de la Police ont permis la saisine de 6 tonnes de faux médicaments sur tout le territoire national.

Compte tenu de la dynamique des incidents relatifs au domaine politique qui annonce les périodes électorales (élections législatives de 2019), il est important pour la société civile de continuer la veille afin de tirer la sonnette d'alarme en temps réel pour permettre au Bénin de maintenir la paix relative dont il jouit. Pour ce, il faut que :

- les textes juridiques qui régissent les élections soient respectés par les acteurs politiques et précisément les députés à l'Assemblée Nationale
- les acteurs impliqués dans la transhumance prennent des dispositions pour limiter les conflits entre les populations et les Peulhs qui deviennent récurrents et qui risquent de virer à des affrontements communautaires ;
- la société civile maintienne le cap sur la veille citoyenne.

JUILLET 2018 : SCHEMA RECAPITULATIF

DES INCIDENTS ENREGISTRES DANS LE SYSTEME BEWARN



10

Manifestations
pacifiques



03

Manifestation
violente



01

Arrestation /
Détenition



01

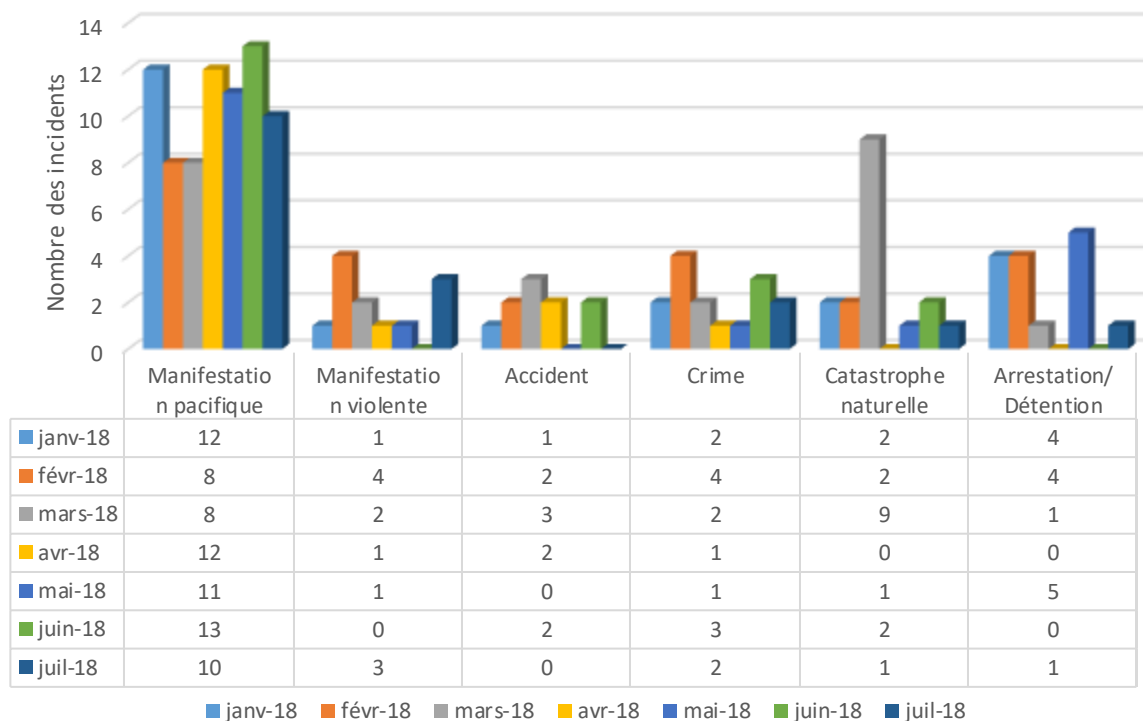
Catastrophe
naturelle



02

Crime/Délit

Evolution des incidents dans le système d'alerte précoce Bewarn



Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : info@wanepbenin.org ; wanepbenin.2015@gmail.com ;

Site : www.wanepbenin.org ; www.wanep.org